



Organisé par l'Association Française des Vétérinaires  
pour Animaux de Compagnie (AFVAC)



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)  
et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats,  
Oiseaux et autres Animaux Familiers (FACCO)



## DOSSIER DE CANDIDATURE

*FAITES CONNAÎTRE ET RECONNAÎTRE  
VOS INNOVATIONS 2023 ET 2024*

---

[innovationveterinaire.com](http://innovationveterinaire.com) • [prixinnovation@afvac.com](mailto:prixinnovation@afvac.com)

AFVAC, 40 Rue de Berri - 75008 Paris - Tél: 01 53 83 91 60



À l'occasion de son congrès national annuel qui se tiendra à Lyon du 21 au 23 novembre 2024, l'Association Française des Vétérinaires pour Animaux de Compagnie (AFVAC) organise la septième édition des Prix de l'Innovation Vétérinaire avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV) et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats, Oiseaux et autres Animaux Familiers (FACCO).

**L'objectif de ces prix est de valoriser les entreprises créatrices d'innovations dans le domaine de la santé et du bien-être des animaux de compagnie et de promouvoir ces initiatives innovantes auprès des praticiens vétérinaires.**

Les Prix de l'Innovation Vétérinaire sont décernés par les vétérinaires eux-mêmes, utilisateurs et prescripteurs de ces innovations.

## CATÉGORIES DES PRIX

Ces innovations concernent quatre catégories distinctes :

### Médicaments vétérinaires

Seuls les médicaments vétérinaires avec une AMM valable en France peuvent concourir dans cette catégorie. Les extensions d'indications sont admises.

### Aliments et Aliments complémentaires

Cette catégorie comprend les aliments complets ou complémentaires, ainsi que les aliments diététiques (ou à objectif nutritionnel particulier).

### Matériels, réactifs et services à usage professionnel vétérinaire

Cette catégorie inclut les nouveaux matériels, appareils, réactifs (kits de diagnostic), services (web, applications, logiciels, assistance...) et tout produit à usage professionnel vétérinaire.

### Matériels, produits et services à usage des propriétaires ou de la relation vétérinaire-propriétaire

Cette catégorie comprend les nouveaux matériels, services (web, applications, logiciels, assistance...) et tout produit à usage des propriétaires ou visant à renforcer la relation vétérinaire-propriétaire.

*Si vous hésitez sur la catégorie dans laquelle vous pouvez concourir, veuillez nous contacter à l'adresse : [prixinnovation@afvac.com](mailto:prixinnovation@afvac.com)*

Un autre prix intitulé **Grand Prix de l'Innovation Vétérinaire** récompensera le lauréat le plus innovant de ces quatre catégories. Le jury se réserve la possibilité d'attribuer d'autres distinctions.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION

Pour concourir, l'innovation doit avoir été mise ou prévue d'être mise sur le marché français entre le 1<sup>er</sup> janvier 2023 et le 31 décembre 2024. Il n'est pas possible de concourir deux fois de suite avec le même dossier ni de présenter la même innovation dans deux catégories différentes ou plus.

## DOSSIER DE CANDIDATURE

Le dossier de candidature est exclusivement numérique.

### Ce dossier doit contenir :

- La catégorie dans laquelle le candidat souhaite concourir (après validation par le jury et concertation en cas de doute),
- Le nom et la raison sociale de l'entreprise,
- Le nom et les coordonnées de l'interlocuteur,
- Le nom précis de l'innovation,
- La date officielle de mise sur le marché français,
- La date d'obtention de l'AMM ou de l'extension de l'AMM pour la catégorie Médicaments vétérinaires,
- Une courte description (200 signes maximum, espaces compris) destinée à être publiée sur les différents supports de communication, application mobile, etc.,
- Une argumentation en fichier Word, d'un total de 10 000 signes maximum espaces compris avec possibilité d'annexes facilitant la compréhension de l'innovation (éventuellement un lien vers une vidéo).
- Un visuel en format JPG pour illustration de l'innovation sur le site internet et l'application mobile.

### Le jury jugera le dossier sur les 5 critères suivants :

- 1 - Est-ce innovant ? Quel est le degré d'innovation du produit ou service à travers son descriptif par rapport aux produits existants ?
- 2 - Est-ce prouvé ? Quel est le niveau de preuves des bénéfices allégués ?
- 3 - Est-ce risqué ? Quel est le niveau de risque associé à l'usage de cette innovation ?
- 4 - Le bénéfice additionnel est-il significatif ? En quoi l'innovation est-elle vraiment utile ?  
Et pour quel(s) acteur(s) ?
- 5 - Écoresponsabilité ? Évaluation du risque d'écotoxicité et de l'empreinte « carbone » ? Déchets (emballages) ?  
Conditionnement ?

### Détail des arguments attendus pour chacune des 4 catégories :

Le jury attend de cet argumentaire que l'innovation soit comparée aux produits ou services déjà existants sur le marché, notamment en termes de composition, de nouveaux usages, de facilité d'usage, de bénéfices supplémentaires par rapport à l'animal, à son propriétaire ou au vétérinaire (ou à l'équipe soignante).

Si elles sont disponibles, les preuves scientifiques de ces bénéfices (publications, articles, études terrain, études de cas ou autres données in vitro, in vivo...) sont résumées dans cet argumentaire ou jointes au dossier.

**Les frais de participation, communs aux quatre catégories de prix, d'un montant de 700 € HT (600 € HT tarif Partenaires +, 200 € HT tarif start-up, un dossier offert aux Partenaires Majeurs du Congrès) par dossier soumis (formulaire en page 6) sont à joindre au dossier de candidature.**

Les dossiers de candidature, accompagnés du règlement des frais de participation doivent être adressés impérativement **au plus tard le 18 septembre 2024 pour la catégorie Médicaments vétérinaires et le 25 septembre 2024 pour les autres catégories** à l'adresse : [prixinnovation@afvac.com](mailto:prixinnovation@afvac.com)

Il est recommandé de faire connaître par mail son intention de déposer un dossier de candidature avant **le 9 septembre 2024**. Des dossiers de candidatures non déclarés avant le 9 septembre peuvent néanmoins être déposés.

À réception du dossier de candidature et du règlement des frais, un accusé de réception sera communiqué à la personne responsable du dossier.

## COMPOSITION DU JURY

La composition du jury comprend neuf personnalités vétérinaires :

- 1 enseignant(e) des écoles vétérinaires dans le domaine des animaux de compagnie,
- 1 adhérent(e) AFVAC,
- 1 représentant(e) d'un organisme professionnel vétérinaire,
- Le ou la président(e) du comité scientifique du congrès AFVAC de l'année,
- 5 membres du comité d'organisation de l'AFVAC.

## SÉLECTION DES DOSSIERS : DEUX ÉTAPES

### Recevabilité des dossiers dans la catégorie souhaitée

En cas de non-recevabilité de la candidature, celle-ci sera motivée et les frais d'inscription restitués.

L'entreprise dont l'innovation sera estimée recevable dans la catégorie souhaitée accède au statut de « **candidate** » dans cette catégorie. Elle pourra se prévaloir de ce statut et l'utiliser dans sa communication, en particulier lors d'AFVAC le Congrès 2024.

L'AFVAC communiquera aux vétérinaires, via la presse et les réseaux professionnels, la liste des candidats aux quatre catégories des Prix de l'Innovation Vétérinaire 2024.

### Sélection des innovations finalistes

**Trois à quatre candidats seront sélectionnés par le jury dans chacune des 4 catégories.**

Une information concernant les candidatures sélectionnées et non sélectionnées sera adressée au plus tard le **25 septembre 2024 pour la catégorie Médicaments et le 22 octobre 2024 pour les autres catégories**. Les frais d'inscriptions ne seront pas restitués si l'innovation n'accède pas au statut de finaliste.

Les entreprises dont les innovations sont sélectionnées par le jury accéderont au statut de « **finaliste** » dans leur catégorie. Elles pourront se prévaloir de ce statut et l'utiliser dans leur communication. Un kit média « finaliste » leur sera proposé à cet effet.

Ces entreprises sélectionnées devront fournir un poster de présentation de leur innovation qui sera exposé dans un espace dédié lors d'AFVAC le Congrès de Lyon, du 21 au 23 novembre 2024.

Dans la catégorie Médicaments, le code de la santé publique impose que ces posters soient déposés auprès de l'ANMV. C'est la raison pour laquelle la date d'annonce de sélection dans cette catégorie est avancée au 25 septembre 2024.

## DÉSIGNATION DES LAUREATS

Les innovations sélectionnées seront présentées, par catégorie, sous forme de posters dans un espace dédié au sein d'AFVAC le Congrès.

Les « finalistes » sont invités à produire une courte vidéo de présentation de leur produit d'une durée d'une minute maximum. Ces vidéos sont destinées à être diffusées en boucle sur un écran au niveau de l'espace posters pendant toute la durée du congrès.

Les « finalistes » sont également encouragés à présenter la vidéo de leur produit sur leur stand pendant la durée du congrès.

Ces innovations seront soumises exclusivement au vote électronique des congressistes vétérinaires et des étudiants du **jeudi 21 novembre 9 heures au samedi 23 novembre 11 heures**, heure à laquelle le scrutin sera clos.

Une signalétique "Finaliste Prix Innovation Vétérinaire" sera remise à l'ouverture de l'exposition commerciale du congrès pour affichage sur votre stand.

Pour dynamiser la participation au vote, des lots seront attribués par tirage au sort parmi les votants.

Après clôture du vote, le jury se réunira pour délibérer. Le jury prendra connaissance du décompte du scrutin de chaque catégorie et entérinera les résultats après vérification de leur validité. Un seul prix sera décerné par catégorie.

Le jury délibèrera puis votera pour l'attribution du « Grand Prix de l'Innovation Vétérinaire 2024 » à l'innovation considérée comme la plus innovante parmi les quatre lauréats. Le jury se réserve par ailleurs la possibilité d'attribuer d'autres distinctions.

## PROCLAMATION DES RÉSULTATS ET REMISE OFFICIELLE DES PRIX

La proclamation des résultats et la remise des Prix de l'Innovation Vétérinaire AFVAC 2024 et du Grand Prix de l'Innovation Vétérinaire 2024 auront lieu lors du congrès le samedi 23 novembre à 13h.

Les lauréats pourront se prévaloir de ce prix dans leur communication par un kit média spécifique fourni par l'AFVAC.

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le **18 septembre 2024** pour la catégorie Médicaments vétérinaires et le **25 septembre 2024** pour les autres catégories à l'adresse : [prixinnovation@afvac.com](mailto:prixinnovation@afvac.com)



Exemple de pastilles CANDIDAT et LAURÉAT remises en 2023



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)  
et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats,  
Oiseaux et autres Animaux Familiers (FACCO)

## FICHE DE PARTICIPATION

Raison sociale de l'entreprise : .....

Personne responsable du dossier :

Nom : .....

Fonction : .....

Tél. : .....

E-mail : .....

**Catégorie dans laquelle le candidat souhaite concourir (case à cocher) :**

- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie « **Médicaments vétérinaires** »
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie « **Aliments et aliments complémentaires** »
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie « **Matériels, réactifs et services à usage professionnel vétérinaire** »
- Prix de l'Innovation Vétérinaire catégorie « **Matériels, produits et services à usage des propriétaires ou de la relation vétérinaire-propriétaire** »

**Nom de l'innovation :** .....

**Courte description (200 signes max.) :** .....

**Date de commercialisation sur le marché français :**

**Date d'obtention de l'AMM ou de l'extension de l'AMM pour la catégorie Médicaments vétérinaires :**

**Argumentation expliquant en quoi le projet est innovant** (10 000 signes espaces compris, voir critères d'évaluation dans l'annexe). Si elles sont disponibles, les preuves scientifiques de ces bénéfices (publications, articles, études terrain, études de cas ou autres données in vitro, in vivo...) sont résumées dans cet argumentaire ou jointes au dossier.

**Documents à joindre (voir annexe) :**

- Pour la catégorie **Médicaments**, joindre le RCP et, le cas échéant le rapport public d'évaluation
- Pour la catégorie **Aliments et aliments complémentaires**, joindre le texte de l'étiquetage
- Pour les **autres catégories**, joindre la notice
- Un **visuel en format JPG** pour illustration de l'innovation sur le site internet et l'appli mobile
- Possibilité de joindre des **annexes** facilitant la compréhension de l'innovation (éventuellement lien vers une vidéo)



Je verse à ce jour un montant de 700 € HT, 600 € HT ou 200 € HT (tarif start-up\*) par virement bancaire, en indiquant impérativement sur les ordres de virement la mention expresse suivante : « Règlement sans frais pour le bénéficiaire »

\* Tarif start-up : existence de la société de moins de 30 mois au moment de la candidature. Extrait Kbis à produire avec votre dossier de candidature.

BANQUE	GUICHET	N° DE COMPTE	CLÉ	MOTIF	DOMICILIATION	N° INTRACOMMUNAUTAIRE
18206	00668	65104509961	04	PRIX INNOVATION VÉTÉRINAIRE 2024	PME IDF OUEST (00668)	FR 13 321 592 000 31
IBAN : FR76 1820 6006 6865 1045 0996 104						

- Partenaire Majeur d'AFVAC le Congrès 2024 : 1 dossier offert
- Partenaire<sup>+</sup> : 600 € HT
- Start-up : 200 € HT
- Autre : 700 € HT

Date :

Signature :

**Tout dossier incomplet et/ou non accompagné du montant de l'inscription ne sera pas retenu.**

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le **18 septembre 2024** pour la catégorie Médicaments vétérinaires et le **25 septembre 2024** pour les autres catégories à l'adresse : [prixinnovation@afvac.com](mailto:prixinnovation@afvac.com)



Avec le soutien du Syndicat de l'Industrie de la Santé animale (SIMV)  
et de la Fédération des Fabricants d'Aliments pour Chiens, Chats,  
Oiseaux et autres Animaux Familiers (FACCO)

## POSTER DE PRÉSENTATION

### Cahier des charges

- Format A0 portrait obligatoire (118,9 cm hauteur x 84,1 cm large)
- Impression à fournir sur carton plume 3 mm d'épaisseur conseillée

Rendez-vous le mercredi **20 novembre 2024 entre 14 et 17h** à l'accueil du Congrès pour le dépôt de votre poster. L'AFVAC fournira les supports d'accroche.

**Si vous souhaitez conserver votre poster à l'issue du Congrès, nous vous invitons à le récupérer directement dans l'espace dédié samedi 23 novembre à 17h30.**

## VIDÉO DE PRÉSENTATION

### Cahier des charges

- Vidéo d'une minute maximum

**Cette vidéo devra être adressée par mail à [prixinnovation@afvac.com](mailto:prixinnovation@afvac.com) au plus tard le mardi 5 novembre pour permettre d'assurer le montage d'une seule vidéo destinée à être projetée pendant le Congrès.**

**Tout dossier incomplet et/ou non accompagné du montant de l'inscription ne sera pas retenu.**

Merci d'adresser vos dossiers au plus tard le **18 septembre 2024** pour la catégorie Médicaments vétérinaires et le **25 septembre 2024** pour les autres catégories à l'adresse : [prixinnovation@afvac.com](mailto:prixinnovation@afvac.com)



# ANNEXE

## Critères d'évaluation des dossiers

	Est-ce innovant ?	Est-ce prouvé ?	Est-ce risqué ?	Le bénéfice additionnel est-il significatif ?	Écoresponsabilité ?
Toutes catégories	Quel est le degré d'innovation du produit (ou du service) à travers son descriptif par rapport aux produits existants ?	Quel est le niveau de preuve des bénéfices allégués ?	Quel est le niveau de risque associé à l'usage de cette innovation ?	L'innovation permet-elle d'améliorer significativement le service médical rendu à l'animal, à son propriétaire, au vétérinaire ou dans d'autres contextes ?	L'innovation est-elle en conformité avec les critères écoresponsables actuels ?
Médicaments vétérinaires	Nouvelle substance active, nouvelle indication, nouvel ingrédient, nouveau mode d'action, observance améliorée...	Fournir le rapport public d'évaluation s'il est disponible, le RCP, les résumés des études précliniques et cliniques	Tolérance sur l'animal traité, risque pour l'utilisateur (voir le RCP et le rapport public d'évaluation)	Préciser en quoi l'innovation est-elle vraiment utile ? Et pour quel(s) acteur(s) ?	Evaluation du risque d'écotoxicité ? De l'empreinte « carbone » ? Les déchets (emballages) ? Conditionnement ?
Aliments	Nouvel ingrédient ou additif ? Nouvelle formulation ? Nouvelles allégations ? Nouvelles preuves ? Nouvelle appétence ? Nouveaux emballages ? ...	Fournir les résumés des études ou publications sur l'espèce cible ? (article 13 règlement 767/2009)	Présenter les risques potentiels de l'usage de cette innovation dans le cadre d'un usage normal. Et en cas de mésusage ?	Préciser en quoi l'innovation est-elle vraiment utile ? Et pour quel(s) acteur(s) ?	Evaluation du risque d'écotoxicité ? De l'empreinte « carbone » ? Origine et transport des matières premières ? Processus et transport de l'aliment composé ? Les déchets (emballages) ? Conditionnements adaptés aux animaux ciblés ?
Matériel, réactifs et services «vétérinaires»	Nouveaux matériel, appareil, réactifs (kits de diagnostic), services (web, applications, logiciels, assistance...) et tout produit à usage professionnel par l'équipe soignante. Les améliorations de produits ou services existants sont admises	Fournir les études et les documents démontrant la fiabilité, la validation de l'innovation et la véracité des allégations	Présenter les risques potentiels de l'usage de cette innovation dans le cadre d'un usage normal. Et en cas de mésusage ?	Préciser en quoi l'innovation est-elle vraiment utile ? Et pour quel(s) acteur(s) ?	Evaluation du risque d'écotoxicité ? De l'empreinte « carbone » ? Origine et transport des composants ? Les déchets (emballages) ?
Matériel, produits et services «propriétaires»	Nouveaux matériel, appareil, réactifs (kits de diagnostic), services (web, applications, logiciels, assistance...) et tout produit à usage professionnel par l'équipe soignante. Les améliorations de produits ou services existants sont admises	Fournir les études et les documents démontrant la fiabilité, la validation de l'innovation et la véracité des allégations	Présenter les risques potentiels de l'usage de cette innovation dans le cadre d'un usage normal. Et en cas de mésusage ?	Préciser en quoi l'innovation est-elle vraiment utile ? Et pour quel(s) acteur(s) ?	Evaluation du risque d'écotoxicité ? De l'empreinte « carbone » ? Origine et transport des composants ? Les déchets (emballages) ?